



République Française

Département du Bas-Rhin

COMPTE-RENDU

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE

LE 18 NOVEMBRE 2014

19 HEURES 00 A MARCKOLSHEIM

Date de convocation : 07 novembre 2014

Délégués en fonction : 30 Présents : 23 Absent et excusé : 1 Procurations : 6

Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : Mme Denise ADOLF
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, Mme Sabrina HENNINGER, Mme Audrey HUCK
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER, Mme Marie FREY,
- **Ohnenheim** : M. Rémy STOECKLE
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** :/..
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : Mme Josiane GERBER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH

Absents excusés:

Monsieur Maurice FAHRNER (Procuration à Bruno KUHN), Monsieur Gilles WEBER (Procuration à Chrystelle ERARD), Mme Patricia CUCUAT (Procuration à Catherine GREIGERT), M. Norbert LOMBARD (Procuration à Gérard BERNARD), M. Jean-Louis SIEGRIST (Procuration à Josiane GERBER), Mme Clothilde LOOS (Procuration à Christophe KNOBLOCH), M. Justin FAHRNER, M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), M. Matthieu HART (suppléant), M. Vincent DIETSCH (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), Mme Anne-Marie NEEFF (suppléante), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier).

Assistaient en outre :

M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. Joseph BORTOT (suppléant), M. Clément ROHMER (suppléant), M. François REMOND (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseil Général) M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Général Adjoint), M. Thierry GELB (Agent de Développement).

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ **désigne à l'unanimité** comme secrétaire de séance, Monsieur Georges BLANCKAERT.

*
**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2014

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 30 septembre dernier.

*
**

3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014. L'exercice de ces délégations n'appelle pas d'observations particulières.

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel – Modification du Plan des Effectifs – Création d'un poste d'agent de maîtrise par transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de la modification du Plan des Effectifs par la création d'un poste d'Agent de Maîtrise, à compter du 1^{er} décembre 2014 et la suppression, avec effet à la même date, d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe (occupé actuellement par l'agent).
- ◆ **déclare** la vacance de cet emploi auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim – Approbation du plan de financement définitif et demande de subvention à l'Etat

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le plan de financement définitif de l'opération arrêté comme suit :
 - Dépenses : 4 217 000 € TTC
 - Travaux : 2 780 000 €TTC
 - Honoraires : 468 000 €TTC
 - Acquisitions foncières : 750 000 €TTC
 - Divers : 219 000 €TTC

- Recettes : 4 217 000 €
 - FCTVA : 657 000 €
 - Subvention de l'Etat : 260 000 €
 - Emprunt : 3 300 000 €

- ◆ **sollicite** l'aide financière de l'Etat pour la réalisation du plan de financement ;
- ◆ **décide** de l'engagement de l'opération selon les conditions financières et juridiques spécifiées et arrêtées d'un commun accord avec la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Adopté à l'unanimité

C. FINANCES

1. Décisions budgétaires modificatives

a. Budget Annexe Ecole de Musique – Décision budgétaire modificative n° 2

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative suivante :

Dépense :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
311	64	Charges de personnel et frais assimilés	64138	Autres indemnités	+ 1 300	
311	011	Charges à caractère général	6251	Voyages et déplacements	- 1 300	
TOTAL =					0	

Adopté à l'unanimité.

*
**

b. Budgets annexes Médiathèques – Décision budgétaire modificative n°3

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET ANNEXE MEDIATHEQUE

❖ **Section d'investissement**

Dépense :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	20	Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires	- 500	
321	21	Immobilisations corporelles	2184	Mobilier	+ 500	Acquisition mobilier enfant
TOTAL =					0	

Recette :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
321	10	Dotations, fonds divers et réserves	10222	F.C.T.V.A	+ 300	Régularisation
321	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	281788	Amortissement des immobilisations	- 195	Régularisation dotation aux amortissements
321	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28183	Amortissement des immobilisations	- 105	Régularisation dotation aux amortissements
TOTAL =					0	

Adopté à l'unanimité.

*
**

c. Budget principal – Décision budgétaire modificative n° 4

Rapporteur : Monsieur Bruno KUHN, 1^{er} Vice-Président.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ se prononce favorablement sur la décision budgétaire modificative suivante :
BUDGET GENERAL

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
523	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subv. de fonctionnement aux associations de droit privé	1 145 €	Acquisition d'un réfrigérateur par l'Association Saint Vincent de Paul
01			022	Dépenses imprévues	- 1 145	
TOTAL =					0	

❖ Section d'investissement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
822	13	Subventions d'investissement	1342	Fonds affectés à l'équipement non transférable	20 700	Régularisation imputation titre 96/2013
TOTAL =					20 700	

❖ Section d'investissement

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
822	13	Subventions d'investissement	1323	Subvention Département	20 700	Régularisation imputation titre 96/2013
TOTAL =					20 700	

Adopté à l'unanimité

D. VOIRIE - RESEAUX

1. Groupement de commandes pour le programme d'entretien de la voirie 2014 – Avenant à la convention constitutive du groupement

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'avenant modifiant la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté de Communes et les communes de Bindernheim, Boesenbiesen, Hilsenheim, Richtolsheim, Saasenheim, Schoenau, Schwobsheim, Sundhouse et Wittisheim ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'avenant proposé.

Adopté à l'unanimité.

E. SERVICES A LA PERSONNE

1. Rapport d'activités 2013 des structures gérées par l'AGF du Bas-Rhin

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** du rapport d'activités présenté par l'AGF du Bas-Rhin pour chaque structure.

*
**

2. Subvention à l'association Conférence Saint Vincent de Paul pour l'acquisition d'un réfrigérateur

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **valide** le versement d'une subvention de 1 145 € à l'association Conférence St Vincent de Paul pour l'acquisition d'un réfrigérateur ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires au budget – Chapitre 65- Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations de droit privé » –Fonction 523 « Interventions sociales » financée par un prélèvement sur l'article 022 « Dépenses Imprévues »

Adopté à l'unanimité.

F. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE

1. SMICTOM – Convention d'application de la redevance incitative entre le SMICTOM et la Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de maintenir la perception de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du SMICTOM d'Alsace Centrale, conformément aux dispositions de l'article L.2333-76 du CGCT. ;

- ◆ **approuve** la nouvelle convention organisant les relations avec le SMICTOM et la Communauté de Communes en ce qui concerne la perception par la Communauté de Communes de la redevance en lieu et place du SMICTOM d'Alsace Centrale ;
- ◆ **autorise** le Président de la Communauté de Communes à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Sensibilisation des scolaires à l'environnement – Programme 2014-2015

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **valide** le programme 2014-2015 correspondant à un budget de 29 600 € ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.

Fait à Marckolsheim, le 19 Novembre 2014

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

